



Commune de Saint-Sauveur

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 MARS 2024**

Étaient présents : Florine VAUGE-LAPOSTOLLE, Cindy GIRARDOT, Daniel RUARD, Magali VEYRE, Lionel TISSERANDOT, Arnaud BARTHELET (à partir du point N°3), Martine BERTHELOT-GROSJEAN, Sébastien GILOT,

Absents : Jean-Louis DRANCOURT donne procuration à Sébastien GILOT, Céline ROBLIN donne procuration à Daniel RUARD, David MELINE.

### **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Florine VAUGE-LAPOSTOLLE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Délibération sur le plan de financement des travaux de la salle communale (modification sur les financeurs).

Cette modification est acceptée, à l'unanimité, des présents et représentés.

### **Note :**

En début de séance, nous accueillons deux habitants du village. Ils sont les bienvenus et nous encourageons les habitants à se rendre aux réunions du Conseil Municipal. C'est un acte démocratique et participatif.

La question est posée du mode de participation aux débats. Les Conseillers et le Maire conviennent que les habitants pourront intervenir sur chaque point proposé à l'ordre du jour plutôt que d'attendre la fin de la réunion pour s'adresser aux élus.

L'objectif est que l'avis et les questions des habitants puissent alimenter la réflexion des élus avant de prendre des décisions.

### **1) Logement communal de la Mairie :**

Suite au décès du locataire, intervenu il y a plus d'un an, la question se pose du devenir de ce logement aujourd'hui inoccupé. Dans l'état actuel, il ne répond pas aux critères de sécurité, de salubrité et de classification énergétique pour être proposé à la location.

L'estimation des travaux nécessaires pour rénover cet appartement, à surface égale d'environ 70m<sup>2</sup>, s'élève à 180 000€, non compris l'aménagement du grenier en surface habitable.

Les conseillers proposent de faire estimer le logement en vue de sa vente éventuelle.

Le Maire est chargé de faire le nécessaire.

## **2) Modification du plan de financement des travaux de la salle communale :**

Daniel Ruard présente le plan de financement déjà connu des conseillers. La modification porte sur le remplacement de la Région par la Communauté de Communes dans le cadre d'un fonds de concours d'un montant de 100 000€.

Les montants du projet restent inchangés.

Après en avoir délibéré, la modification proposée est soumise au vote.

Pour : 9 voix - Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix

## **3) Emprunts pour les travaux de la salle communale :**

Les propositions du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Épargne et du Crédit agricole ont été transmises aux Conseillers Municipaux dans leur fonds de dossier. Les propositions des banques ont été faites sur la base de la DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) communiqué par l'architecte.

A l'étape suivante, il faudra évaluer avec plus de précisions le montant des marchés en réalisant l'appel d'offres. Dans le même temps, il faudra attendre le positionnement des financeurs sur l'ensemble du marché. A l'issue de ces deux étapes, le montant de l'autofinancement de la Commune sera connu ; il sera alors temps de réévaluer le besoin d'emprunt.

Le Maire ajoute que les propositions des banques sont là pour donner un aperçu des conditions des prêts, en sachant que les taux sont à la baisse et que les propositions sont valables 30 jours au plus.

## **4) Réparation du clocheton de l'église :**

La toiture de ce clocheton est dégradée depuis plusieurs années. Au début du mandat actuel, il était équipé d'une bâche qui s'envolait régulièrement. Cette bâche a été remplacée par David Meline, conseiller municipal et charpentier.

Bien sûr, cette situation ne peut durer dans le temps et il faut envisager sa réparation.

La proposition la plus adaptée est celle de la Société Contet-Bourotte, spécialisée dans les toitures d'édifices. Le montant des travaux est de 13 464€.

Avec un montage financier optimisé, le reste à charge de la commune serait de 168€.

Après avoir échangé sur ce projet, le financement est soumis au vote.

Pour : 10 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix

#### **5) Poubelle ordures ménagères de la salle communale :**

Comme pour les particuliers, le mode de facturation a changé pour les Collectivités. Un forfait de 139€ est appliqué et la facturation est faite selon le nombre de relevés.

Le tarif est le suivant :

- 140 litres            **5,79€**
- 240 litres            **9,92€**
- 360 litres            **14,88€**
- 660 litres            **27,28€**
- 760 litres            **31,41€**

Après discussion, le Conseil Municipal opte, à l'unanimité, pour une poubelle de 360 litres. Le coût sera facturé à chaque locataire de la salle.

Pour : 10 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix

#### **6) Présentation du Budget Environnement Déchets de la Communauté de Communes :**

Daniel Ruard présente le Budget Environnement Déchets de la Communauté de Communes. Il est essentiel que ce budget soit connu et accessible à tous les habitants qui sont, de fait, concernés par ce dispositif. Nous sommes régulièrement interrogés sur ce point.

Le Maire rappelle que ce budget est indépendant du budget général de la communauté de communes et qu'il est voté à l'équilibre. C'est un budget spécifique. C'est-à-dire que les dépenses doivent être couvertes par les recettes.

Le document sera intégré à la version numérique du compte-rendu du Conseil Municipal disponible sur le Site Internet de la Commune mais ne sera pas présent à l'affichage public car trop volumineux.

Toutefois, le document est disponible en Mairie pour les habitants qui souhaitent en prendre connaissance.

#### **7) ONF - (Office National des Forêts) :**

Le Maire commente le bilan 2023 de l'ONF et explique le fonctionnement des recettes et dépenses pour la forêt gérée par l'ONF.

Une analyse a été réalisée sur trois années pleines. En 2020, le Conseil Municipal a été élu en Mars et mis en place en Mai de la même année. Ce n'était donc pas une année complète.

Les années complètes sont donc 2021-2022 et 2023.

Sur cette période, l'équilibre financier de la forêt est réalisé, sans plus.

Daniel Ruard démontre que la gestion financière de la forêt est complexe et que les frais doivent être réglés dans un délai très court alors que le produit des ventes et les subventions peut s'échelonner sur deux années budgétaires.

Pour exemple, le produit de la vente de bois réalisée en Août 2023 sera perçu en plusieurs fois dont la dernière fin Avril 2024.

Aussi, les budgets travaux de la forêt de l'année en cours et des années à venir prendront en compte :

- les travaux à réaliser proposés par l'ONF,
- le produit des ventes de bois prévues,
- le reste à percevoir des ventes réalisées (règlement en plusieurs fois),
- les subventions en attente,
- les factures à régler.

Ce budget devra être équilibré et permettre de dégager un revenu pour la Commune chaque année.

Pour exemple, les frais engagés pour la forêt en 2023 sont de 330 46,62€ alors que les ventes sont de 13 427,09€.

Si la forêt est un investissement, elle doit aussi être un revenu pour la Commune. La gestion des travaux doit donc être équilibrée en ce sens.

A noter que la réalisation et le financement de l'ilot d'avenir ont été particulièrement complexes et longs. En termes d'expérimentation de nouvelles possibilités dans le contexte climatique actuel, cette réalisation conserve tout son sens.

Le Conseil examine le projet de travaux pour 2024 et opte pour un certain nombre d'options. Ces options seront chiffrées par l'ONF et donneront lieu à un devis qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

L'ONF invite le Maire et les Conseillers Municipaux à la programmation du futur aménagement forestier. Cet aménagement de la forêt est à faire tous les 20 ans et le dernier est arrivé à échéance fin 2023.

Une partie des élus est prête à participer à ce travail et à la tournée technique en forêt. Bien évidemment, la disponibilité des élus est mise en avant. En effet, tous les conseillers ont une activité professionnelle et sont donc peu disponibles en journée.

Le Maire transmettra ces éléments à l'ONF.

## 8) Questions diverses :

### - Câble téléphonique Rue du Treige Cachot :

Un câble téléphonique est décroché de son point de fixation et pend à proximité du sol. Cet incident a été signalé à Orange par le Maire le Vendredi 29 Mars à 08h43.

Nous sommes dans l'attente d'une intervention de l'opérateur.

(NDLR : la réparation est intervenue ce Mardi 02 Avril 2024).

### - Travaux :

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal et notamment sur la nouvelle compétence de voirie issue du transfert de l'Association Foncière à la Commune.

Un devis de 600€ a été signé pour des travaux sur deux regards d'eau pluviale sur la Commune.

Un second devis a été signé pour un montant de 1 190€ pour le dérasement de 300 mètres de chemin, l'évacuation et le reprofilage de ce chemin.

- Animaux blessés :

Une information communiquée par une habitante du village présente à la réunion.

Les animaux sauvages blessés peuvent être pris en charge par le Centre ATHENAS. Deux correspondants locaux existent à Montmançon. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter ce centre au 03.84.24.66.05.

La plaquette de présentation sera publiée sur le Site de la Commune en même temps que le compte-rendu du Conseil Municipal.

Vous pouvez déjà découvrir le Site Internet de cette Association sur [www.athenas.fr](http://www.athenas.fr)

La séance est levée à 20h58.